|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | HOME-C-3 |
| Numéro de poste Sysper: | 118992 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Esther Pozo Vera  3 trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’unité de la DG Migration et affaires intérieures chargée de la politique en matière d’asile et de réfugiés. La tâche principale de l’unité est de contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un régime d’asile européen commun, dans lequel l’accès à la protection internationale est garanti de manière harmonisée pour les demandeurs d’asile dans l’ensemble de l’Union. Nous jouons un rôle essentiel pour apporter une réponse européenne à la crise migratoire actuelle, en mettant en œuvre des mesures d’urgence à court terme et en élaborant une vision à moyen et à long terme d’une approche européenne commune fondée sur un partage équitable des responsabilités entre les États membres. Les tâches spécifiques comprennent notamment: assurer le suivi de la mise en œuvre de l’acquis actuel, notamment en fournissant des orientations et un soutien aux États membres, ainsi qu’au moyen d’infractions; préparer et négocier un ensemble ambitieux de propositions législatives visant à réformer l’acquis, un nouveau pacte sur l’asile et la migration; contribuer à la dimension extérieure de la politique d’asile, en assurant la liaison avec les États membres, le HCR et d’autres parties prenantes; gérer les relations de la Commission avec l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), basée à Malte. L’unité est également chargée de la mise en œuvre et du suivi de la décision d’exécution du Conseil instaurant une protection temporaire des personnes fuyant la guerre en Ukraine ainsi que de l’élaboration et du suivi de mesures visant à assurer la protection des enfants migrants, y compris les enfants demandeurs d’asile ainsi que les autres enfants qui ne sont pas ressortissants de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons des tâches intéressantes pour un expert national détaché dans le domaine de l’asile. Il sera chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des évolutions politiques et législatives qui ont une incidence directe sur les demandeurs d’asile et les réfugiés ou sur les enfants migrants. Ses responsabilités spécifiques pourraient inclure la responsabilité de suivre l’évolution de la situation dans les États membres, de contribuer à faire en sorte que l’UE soit en mesure de réagir efficacement aux crises en matière d’asile et de fournir une expertise sur le régime d’asile européen commun. Les tâches pourraient comprendre: soutien à l’élaboration de textes législatifs ou de documents d’orientation et à la négociation avec les autres institutions; rédiger des supports de communication sur la politique d’asile; le suivi de la transposition par les États membres de la législation en matière d’asile et de son application; contribuer à l’élaboration de lignes directrices et d’autres mesures visant à soutenir la bonne mise en œuvre de la législation en matière d’asile; assurer la liaison avec les autorités des États membres, l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et diverses parties prenantes. Il implique également la coordination avec d’autres unités de la DG et la participation à des réunions avec les autres institutions et à des réunions/conférences publiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé, flexible et axé sur l’esprit d’équipe qui soit disposé à:

* Contribuer au développement de la politique de la Commission européenne à l’égard des personnes en quête de protection internationale;
* Contribuer à la mise en œuvre et au suivi cohérents du régime d’asile européen commun, en contact étroit avec les autorités des États membres, l’Agence de l’Union européenne pour l’asile (EUAA), le HCR et d’autres parties prenantes;
* Contribuer à la poursuite du développement de la dimension extérieure de la politique de l’UE en matière d’asile.
* Possède une expérience acquise dans l’administration nationale ou les services gouvernementaux dans le domaine de la politique d’asile et de la migration et en particulier du règlement Dublin III;
* Est capable de travailler efficacement au sein d’une équipe avec d’autres collègues, avec d’autres services de la Commission, ainsi qu’avec d’autres institutions et parties prenantes;
* Avoir de bonnes capacités de rédaction, d’analyse et de communication;
* La connaissance pratique de l’anglais est une nécessité**.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)